

Salon des Maires

PALAIS BOURBON



LE DOSSIER

Assemblée nationale et démocratie locale

Jean-Louis Debré: "Nous sommes l'Assemblée de la proximité"

Q : M. le Président, vous avez souhaité que l'Assemblée nationale soit présente chaque année au Salon des maires. Pourquoi?

 Jean-Louis Debré : Pour plusieurs raisons. La première, c'est qu'au fil des ans, ce salon est devenu un lieu de rencontre de tous les maires de France, de tous les élus, où ceux-ci peuvent confronter leur expérience, découvrir les solutions innovantes que leurs homologues ont trouvées aux problèmes qui se posent à eux. L'Assemblée nationale est celle qui compte le plus d'élus locaux : plus de 90% des députés, qu'ils soient de droite ou de gauche, sont maires, président de communauté d'agglomération, conseillers généraux ou municipaux. Il est

66 S'il n'y avait plus d'ancrage local, on risquerait de voir se constituer une technocratie parlementaire coupée des réalités. 🔊

donc naturel qu'elle soit présente dans un tel événement.

La deuxième raison, c'est que l'Assemblée aborde des textes et des projets de loi qui concernent tous les Français dans leur vie quotidienne et ont des conséquences sur la vie des collectivités locales : décentralisation, fiscalité locale, etc. Nous sommes donc une



pations locales, telles que les expriment les

- C'est le Président de l'Assemblée qui parle par votre bouche, mais aussi le maire d'Evreux...

maires, dans la confection des lois.

· ...et le président de la communauté d'agglomération d'Evreux, et le président du syndicat des ordures ménagères! Dans mes fonctions de président de l'Assemblée, je m'efforce de tenir compte du fait que la plupart des parlementaires - dont moimême! - exercent un mandat local. D'abord

en faisant en sorte - ce n'est pas toujours facile - que le travail parlementaire soit regroupé sur trois jours, entre le mardi et le jeudi et déborde le moins possible sur le vendredi, afin de permettre aux élus locaux d'être présents dans leur commune.

Ensuite, il existe dans cette maison beaucoup de missions parlementaires ayant trait aux problématiques locales, telle que l'intercommunalité, la fiscalité locale. Je viens d'en faire créer une sur les questions d'environnement, qui va auditionner certains maires vous savez d'ailleurs que l'association des éco-maires remet chaque année son prix dans cette maison, en présence des parlementaires.

- En filigrane, c'est un éloge du cumul des mandats, tant décrié, que vous faites...

- J'en ai toujours été partisan. S'il n'y avait plus d'ancrage local, si une fois élu le député, pendant cinq ans, n'avait pas d'occasion de revenir sur le terrain pour écouter les problèmes de ses concitoyens, on risquerait de voir se constituer une technocratie parlementaire, composée d'hommes et de femmes certes éminents, mais coupés des réalités. Le contact avec le terrain que donne un mandat local est irremplaçable. Si je n'étais pas maire d'une grande ville, des réalités telles que les plans locaux d'urbanisme, les plans d'occupation des sols ou la loi SRU risqueraient de n'être pour moi

• Faire en sorte que le travail parlementaire soit regroupé sur trois jours afin de permettre aux élus locaux d'être présents dans leur commune.

que des abstractions. Je constate d'ailleurs tous les jours que les parmi meilleurs parlementaires, les plus actifs, les plus imaginatifs, figurent souvent ceux qui ont une longue expérience municipale. Comment voulez-vous appréhender les problèmes de la fiscalité locale si vous n'avez pas vécu la

... suite de l'entretien au verso

L'Assemblée et les collectivités

Les collectivités locales sont au cœur de l'activité de l'Assemblée nationale à travers ses trois missions : représenter, légiférer, contrôler.

L'Assemblée nationale est l'institution qui compte en son sein le plus d'élus locaux puisque 9 sur 10 des 577 députés détiennent un mandat local (cf. infographie).



Avec 272 députés-maires, c'est pratiquement un député sur deux qui se trouve à la tête d'une commune. Avec 15 présidents de conseil général et 6 présidents de conseil régional, la majorité absolue est atteinte avec

293 députés présidant un exécutif local.

Mais le chiffre le plus frappant est bien sûr celui de 511 députés titulaires d'un mandat local. Pouvant exercer un mandat de conseiller régional ou général en même temps que celui de conseiller municipal d'une commune de moins de 3 500 habitants, ils détiennent au total 576 mandats locaux : 383 mandats municipaux, 127 mandats départementaux, 66 mandats régionaux.

LÉGIFÉRER

Les collectivités locales sont bien sûr au centre des débats législatifs : ainsi, en début de législature, la loi constitutionnelle sur l'organisation décentralisée de la République, la loi sur le développement des responsabilités locales et, plus récemment, celles sur le développement des territoires ruraux et l'avenir de notre agriculture. Ces débats sont préparés dans les commissions permanentes, qui jouent un rôle déterminant dans l'élaboration des lois touchant à la vie locale. C'est le cas en particulier de la commission des lois, dont la compétence s'étend aux collectivités territoriales et aux relations qu'elles entretiennent avec l'Etat, de



la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire qui intègre la dimension locale dans son appréhension des problèmes économiques et de la commission des finances, notamment pour le budget de l'Etat et la fiscalité locale.

L'examen d'un texte en séance publique est aussi le plus souvent l'aboutissement d'un long travail d'information et de réflexion. Plusieurs missions d'information ont été créées depuis le début de la législature sur des sujets qui touchent, pour la plupart, à la vie locale : la vie à l'école avec la question du port des signes religieux, l'environnement avec les organismes génétiquement modifiés et l'effet de serre, ou les questions de santé publique avec l'exposition à l'amiante ou la grippe aviaire.

CONTROLER

Les collectivités territoriales sont très présentes dans les questions posées à l'Assemblée. Non seulement lors des séances de questions au Gouvernement des mardis et des questions orales sans débat ou par le biais des **questions écrites**. C'est l'ensemble des questions locales qui y sont évoquées : les impôts locaux avec la taxe professionnelle ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, l'environnement et le réseau natura 2000, la fonction publique territoriale, les aménagements routiers, le maintien des services publics en milieu rural ou encore les gens du voyage... La délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire suit tous les problèmes relatifs aux collectivités locales, comme - pour ne citer que ses travaux les plus récents - l'avenir des contrats de plan Etat-régions ou encore les instruments de la politique de développement durable.

Enfin, de la ruralité au tourisme, en passant par les problèmes de l'eau, de la politique portuaire ou la montagne, la filière fromagère ou ovine, de nombreux groupes d'études ont, tout au long de la législature, une activité qui touche directement la vie locale.

HILLIH ASSEMBLÉE NATIONALE La Lettre du Palais Bourbon Hors-série - novembre 2005

Quand l'Assemblée conjugue Marianne à tous les temps

S'il est une figure qui symbolise autant la République « jacobine » que la France décentralisée, c'est bien la Marianne de nos villages et de nos mairies. Voilà pourquoi, depuis trois ans, l'Assemblée nationale a entrepris, à travers plusieurs actions, de remettre à l'honneur ce visage qui rassemble les Français et incarne l'éternelle jeunesse de la République.

La première de ces actions, conduite le 14 juillet 2003, visait précisément à démontrer que Marianne, loin d'être une figure nostalgique, conservait toute sa force de mobilisation auprès des nouvelles générations. Quatorze jeunes femmes des cités, membres de l'association « ni putes ni soumises », ont endossé les habits de Marianne pour une exposition photo sur la colonnade du Palais

Bourbon, « hommage des femmes des cités à la République ». Puis, en 2004, toujours à l'occasion de la fête nationale, l'Assemblée a entrepris avec La Poste de faire dessiner puis voter les Français pour choisir la Marianne du timbre d'usage courant.

Enfin, l'Assemblée vient d'acquérir la collection de Mariannes constituée par le journaliste Pierre Bonte au fil de ses périples à travers la France. Ces Mariannes sont désormais exposées non loin de l'Hémicycle, à l'entrée de la Bibliothèque. Cette entrée solennelle dans la maison des députés n'est qu'un juste retour des choses puisque ce sont les députés de la Convention qui, en 1792, ont décidé de représenter la République sous les traits d'une femme coiffée du bonnet phrygien, emblème de la Liberté.



MARIANNES D'HIER, D'AUJOURD'HUI... ET DE DEMAIN ACCOMPAGNENT TOUS LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS AU PALAIS BOURBON

... suite de l'entretien L'Assemblée de la proximité

difficulté d'élaborer un budget municipal, comprendre les politiques de logement si vous n'avez pas suivi ces questions par l'intermédiaire d'un bailleur social, ou traiter les problèmes de l'école sans avoir vécu les questions d'organisation des établissements scolaires ?

- On parle d'une crise de vocation chez les maires de France. Que pouvez-vous faire, là où vous êtes, pour leur simplifier la têche ?

- Malgré les discours alarmistes, je constate que, fort heureusement, il y a toujours des vocations pour devenir maire. Ce qui ne veut pas dire que la fonction soit simple. Pourquoi? Parce que nous vivons ce que d'autres pays ont connu : la judiciarisation de notre société. On n'accepte plus le moindre risque

Ne pourrait-on pas, à l'échelon communal, assouplir la règle de l'annualité budgétaire?

et, chaque fois qu'il se produit un incident, la procédure de mise en responsabilité se met en marche. C'est pourquoi on risque d'avoir de plus en plus de mal à trouver des maires, souvent bénévoles ou avec une rémunération très faible, qui, en plus d'une lourde gestion quotidienne, acceptent de voir leur responsabilité civile et même pénale mise en cause. Et dont parfois le nom, au moindre incident, se trouve jeté en pâture aux médias, sans même qu'il y ait eu faute intentionnelle!

La situation, heureusement, s'est améliorée ces dernières années, le législateur ayant corrigé certains problèmes. Il reste aujourd'hui - je m'efforce de faire en sorte que ce ne soit pas un voeu pieux - à parvenir à des lois plus lisibles, plus compréhensibles et plus faciles à mettre en oeuvre. La multiplication des commissions, groupes de travail, procédures, signatures, donne le vertige. Là aussi, c'est

la conséquence d'une société qui ne fait plus confiance à personne, où il faut que tout soit réglementé. Dans le cas d'un maire de ville importante, entouré de ses services, cela va encore; mais pour le maire d'une petite commune, qui n'est assisté que par un secrétaire de mairie qui vient trois fois par semaine, la tâche devient très compliquée.

Or, ces maires ont un rôle humain et social de plus en plus important, à mesure que la



mondialisation progresse et que l'égoïsme se développe. Il faut impérativement donner à ces édiles de petites communes la possibilité d'agir sans être submergés par une paperasserie désespérante, des procédures suffocantes! Ne pourrait-on pas, notamment, assouplir la règle de l'annualité budgétaire, avoir comme dans un conseil général, une commission permanente pour expédier ces questions financières et permettre ainsi au conseil municipal de ne se réunir que deux ou trois fois par trimestre?

- L'existence en France de 36 000 communes n'est-elle pas un anachronisme ? Faut-il maintenir à bout de bras ces petites mairies de campagne, souvent fermées, pas chauffées l'hiver ?

- Plus l'espace politique est vaste, plus il est nécessaire de rappeler la République et on ne la rappelle que dans les petites structures, même s'il s'agit de communes de 200 habitants. La mairie, c'est vraiment la maison commune des citoyens, en même temps que le lieu de l'Etat. Chaque fois que, dans ma circonscription normande, je peux aider une petite commune à moderniser sa mairie, je suis heureux de le faire. Souvent, il n'y a déjà plus d'église, de commerces, de café : que resterait-t-il sans la mairie, sinon un amas de maisons éparses ? Les gens ne sauraient même plus quel village ils habitent, ils seraient perdus!

On ne souligne pas assez quel rôle social essentiel joue le maire, dans une petite bourgade : c'est lui qui remarque que les volets de telle maison ne sont pas ouverts, lui qui rapporte du pain, quand il va travailler à la ville, au monsieur qui a du mal à se déplacer. C'est lui qui, une fois par an, organise au bistrot d'à côté, le repas des anciens... C'est à la mairie qu'on se rend quand on a de la difficulté pour remplir un imprimé, pour obtenir un renseignement, ou, quand il n'y a plus de gendarmerie, pour signaler un cambriolage, la dégradation d'une cabine téléphonique. Penser que tout le monde peut utiliser internet trahit une méconnaissance totale de la population. Dans une ou deux générations, peut-être, mais d'ici là... Le maire, c'est celui en qui on a confiance, parce qu'on a voté pour lui. Et même si on n'a pas voté pour lui, c'est le maire! Bien évidemment, l'intercommunalité permet à ces communes de remplir eurs obligations économiques vis-vis de leurs administrés, mais la mairie, cela reste un bien de plus en plus précieux. Ne cassons pas cette cellule de base!

- Pour finir, pouvez-vous nous parler de Marianne, cette figure qui trône dans toutes les mairies de France ? Vous semblez lui vouer une passion toute particulière...

- C'est un attachement très profond. Je viens d'ouvrir une salle près de l'Hémicycle, la salle des Mariannes, où sont exposées de nombreuses sculptures à son effigie, certaines très belles, que l'Assemblée a rachetées au journaliste Pierre Bonte. La pièce sans doute la plus remarquable est la Marianne qui figurait aux funérailles de Victor Hugo, en 1885. Car ce visage de femme, qu'elle soit coiffée du bonnet phrygien ou d'une couronne de laurier, qu'elle soit sensuelle ou guerrière, c'est la République. Au même titre que le drapeau tricolore et la Marseillaise, Marianne est le symbole de l'unité nationale, dans lequel nous nous retrouvons tous, par-delà nos différences.

La Charte de l'environnement pour tous les élus locaux

Pour cette édition 2005 du Salon des maires, l'Assemblée a choisi de placer sa participation sous le signe de l'environnement. Tout d'abord parce que ces questions sont au cœur des préoccupations des Français, mais aussi parce que cette année est celle qui aura vu l'adoption de la Charte de l'environnement et son intégration dans notre Constitution.



Le stand de l'Assemblée nationale présente de manière symbolique et spectaculaire le thème de l'environnement autour d'une scénographie mettant en valeur les trois éléments fondamentaux que sont le ciel , la terre et l'eau.

Pour que chacun connaisse le texte de la Charte de l'environnement, des affiches **spécialement imprimées sur papier recyclable** sont distribuées sur le stand à tous les visiteurs. Si comme chaque année ceux-ci peuvent emporter les documents parlementaires qui concernent la vie locale, pour la première fois des sacs en papier recyclable sont mis à leur disposition.

Enfin, le Salon étant un lieu d'échanges, les élus locaux peuvent faire connaître aux députés leurs attentes en matière de politique de l'environnement en remplissant un questionnaire sur le stand ou sur le site *assemblee-nationale.fr.*

Il y a cent ans, le premier député « écologiste » (et décentraliseur)

La première loi sur l'environnement va fêter ses cent ans : il s'agit de la « loi Beauquier ». Son auteur, Charles Beau-quier, est député radical du Doubs de 1880 à 1914. Né à Besançon, c'est un enfant du pays à

qui ses longues études n'ont pas enlevé le goût du terroir. Il publie des poèmes en « patois » et devient un éminent folkloriste. C'est en outre un militant précoce de la décentralisation, qui souhaite la création de vingtcinq régions destinées à remplacer



CHARLES BEAUQUIER

les départements. Il a également empêché le propriétaire d'un moulin à eau de défigurer un site qui fait la fierté de sa commune. C'est pour renforcer cette victoire qu'il dépose en 1903 une proposition de loi « pour la protection des sites pittoresques, historiques ou légendaires de France », adoptée par la Chambre en 1905, et promulguée un an plus tard. Toutefois, il faudra attendre 1971 pour que le Gouvernement français comporte un « ministre délégué à la Protection de la nature et à l'Environnement ».

Les députés et la vie locale

LES DÉPUTÉS MEMBRES D'ORGANISMES NATIONAUX SPÉCIALISÉS DANS LES SUJETS D'INTÉRÊT LOCAL

COMITÉ CONSULTATIF POUR LA GESTION DU FONDS NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ADDUCTIONS D'EAU DANS LES COMMUNES RURALES

Jean-Claude Flory (Ardèche), Jean-Claude Mathis (Aube)

CONSEIL NATIONAL DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Sylvia Bassot (Orne), Jean-Claude Lemoine (Manche), Maurice Leroy (Loir-et-Cher), Louis Giscard d'Estaing (Puy-de-Dôme), Jean-Luc Warsmann (Ardennes)

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Philippe Auberger (Yonne), Jean-Pierre Balligand

(Aisne), Pierre Hériaud (Loire-Atlantique) COMITÉ DES FINANCES LOCALES

Jacques Pélissard (Jura), Marc Laffineur (Maineet-Loire), Xavier de Roux (Charente-Maritime), Guy Geoffroy (Seine-et-Marne)

COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES GENS DU VOYAGE

Jean-Claude Viollet (Charente), Richard Mallié (Bouches-du-Phône)

CONFÉRENCE NATIONALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

Thierry Mariani (Vaucluse), Jean-Pierre Dufau (Landes)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

Jean-Pierre Giran (Var), Jacques Le Guen (Finistère), Jérôme Bignon (Somme), Christian Decocq (Nord), Didier Quentin (Charente-Maritime), Christophe Priou (Loire-Atlantique)

CONSEIL NATIONAL DE LA MONTAGNE

François Brottes (Isère), Daniel Spagnou (Alpes-de-Haute-Provence), Gérard Cherpion (Vosges), Michel Bouvard (Savoie)

OBSERVATOIRE DES TERRRITOIRES Émile Blassig (Ros-Phin)

Émile Blessig (Bas-Rhin)

CONSEIL NATIONAL DES SERVICES PUBLICS DÉPARTEMENTAUX ET COMMUNAUX André Vallini (Isère), Jacques-Alain Bénisti (Val-de-Marne), Pierre Morel-A-L'Huissier (Lozère),

COMMISSION SUPÉRIEURE DES SITES, PERSPECTIVES ET PAYSAGES

Gérard Vianoble (Nord)

Maxime Bono (Charente-Maritime), Jean-Pierre Grand (Herault), Roland Chassain (Bouches-du-Rhône), Gérard Volsin (Saône-et-Loire)

CONSEIL NATIONAL DU TOURISME

Léonce Deprez (Pas-de-Calais), Jacques Bascou (Aude), Alain Suguenot (Côte-d'Or), Jean-Pierre Grand (Hérault), Jean-Sébastien Vialatte (Var), Joël Beaugendre (Guadeloupe), Bernard Perrut (Rhône), Henri Nayrou (Ariège), Maurice Giro (Vaucluse), Gabrielle Louis-Carabin (Guadeloupe)

La Lettre du Palais Bourbon Directeur de la publication : Yves Michel Secrétaire général de l'Assemblée nationale ISSN 1774-7759 - Dépôt légal novembre 2005 Conception-réalisation : MILOU-DUFAY/ZAOUM

Hors-série - novembre 2005

ASSEMBLÉE NATIONALE La Lettre du Palais Bourbon